



Service de garde La Tanière des Petits Loups Ecole St-Anne de Sabrevois

Modification du contrat de fréquentation 2020-2021

Mon enfant _____ était inscrit pour l'année 2020-2021

Régulier Sporadique

Voici mes modifications : En date du :

Dorénavant, mon enfant fréquentera le service de garde : (Cocher le nouveau statut)

Inscription fréquentation régulière :

Statut régulier : Au moins deux périodes (soit matin, midi, soir) de garde par jour et un minimum de trois jours au coût de 8,50\$ par jour.

Nombre de jours par semaine _____ (minimum de trois jours)

Spécifier : Lundi Mardi Mercredi Jeudi Vendredi
Variable

Spécifier les périodes de présence de votre enfant :

Matin (6h30 à 7h55) Midi (11h45 à 13h00) Soir (15h10 à 18h00)

Inscription de fréquentation sporadique fixe

Statut sporadique : Matin 4,00\$, midi 4,00\$ et soir 11,00\$.

Ce sont les enfants qui fréquentent le service de garde de façon non régulière.
L'enfant utilise le service de garde 2 jours et moins par semaine. Si les journées changent, les parents doivent aviser le service de garde maximum le vendredi pour la semaine suivante. **L'enfant sera accepté selon la disponibilité des places. Les frais de garde sont payables lors de la réception de la facture.**

Signature du parent : _____ Date : _____

Signature de la responsable de garde _____ Date : _____